


| | | |
|--|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 24 avril 2026 | N° 2026-143 |

Convocation du 17 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 24 avril 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, M. Gerald CARMONA, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Pierre HURMIC, M. Marc KLEINHENTZ, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSALT, M. Bruno NAULEVADE, M. Jeremy NICOL, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, M. David PENNETIER, M. Stéphane PFEIFFER, M. David POULAIN, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, M. Benoît RAUTUREAU, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Boubacar SECK, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Christine BOST, Mme Céline BOUTE, M. Eric CABRILLAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Jérôme PEScina, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme LAMBERT, M. Christophe DUPRAT, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Alexandra SIARRI, M. Michel POIGNONEC, Mme Catherine FABRE, M. Christian BAGATE, Mme Béatrice SABOURET, M. Eric POUILLIAT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Yohann GIACOMETTI, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Daphné ALATERNE, M. Jean-Charles ASTIER, M. Quentin BELAUBRE, Mme Claudine BICHET, Mme Ariane VAN GHELUE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Marie RECALDE, Mme Isabelle RAMI, Mme Valérie QUESADA, Mme Juliette PEREZ, Mme Pascale PAVONE, Mme Alexandra MARTIN, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Chantal CHABBAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Ariane ARY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Thierry MILLET à M. Christophe DUPRAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :


LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116640_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026
Publication : 27/04/2026

| | | |
|---|--------------------------------------|---------------------|
|  | Conseil du 24 avril 2026 | <i>Délibération</i> |
| | Direction Achat et Commande Publique | N° 2026-143 |

Commission de concession et commission d'appel d'offres - Condition de dépôt des listes - Décision - Autorisation

MADAME LA PRÉSIDENTE, MONSIEUR LE PRÉSIDENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que la composition des commissions d'appel d'offres et des commissions de concession doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

La commission d'appel d'offres attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont les montants sont supérieurs aux seuils européens.

La commission de concession dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et donne un avis sur les offres reçues.

Ces deux commissions doivent également obligatoirement être consultées pour avis pour les avenants entraînant une augmentation du montant global de plus de 5%.

Conformément aux dispositions du CGCT, ces commissions sont composées de leur Président(e), en la personne de la Présidente / du Président de Bordeaux Métropole, autorité habilitée à signer les marchés publics et contrats de concession, ou son représentant, dûment désigné par arrêté, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Afin de procéder à l'élection de ces membres, le Conseil métropolitain doit fixer les conditions de dépôt des listes des candidats. Il est envisagé de déposer une liste unique représentant la diversité des sensibilités politiques de l'assemblée. Toutefois, d'autres listes pourront le cas échéant être déposées auprès de Madame la Présidente / Monsieur le Président, étant entendu que ces listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de siège de titulaires et de suppléants à pourvoir en application de l'article D. 1411-4 du CGCT. Les listes pour chacune des commissions devront être déposées auprès de Madame la Présidente / Monsieur le Président avant le 24 avril 2026 à XX heures.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses article L. 1411-1 et suivants, L. 1414-2 et R. 1411-1 et suivants,

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article unique : d'autoriser les membres du conseil à déposer, avant le 24 avril 2026 à 16 heures, des listes pour ces deux commissions, chacune d'au plus cinq membres titulaires et au plus cinq membres suppléants auprès de Madame la Présidente / Monsieur le Président afin de procéder aux opérations d'élection de la commission d'appel d'offres et de la commission de concession.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116640_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026
Publication : 27/04/2026

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur CAZAUX;

Ne prend pas part au vote : Madame ROUX-LABAT, Madame BOUSQUET-PITT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 avril 2026

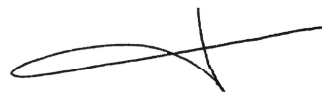
Par le/la secrétaire de séance,

Pascale PAVONE
Conseillère



Pour expédition conforme,

Thomas CAZENAVE
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116640_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026
Publication : 27/04/2026